



le traité de Nimègue



Maastricht



Charleroi

Traité de Nimègue (1678)

signé le 10 août 1678 à Nimègue (actuels Pays-Bas) entre les Provinces-Unies et la France met fin à la guerre de Hollande. Louis XIV se débarrasse des enclaves en territoires étrangers :

- La ville de Maastricht et la principauté d'Orange, occupée militairement par les Français depuis 1672, est rendue à Guillaume III. De plus, les Provinces-Unies bénéficient de la suppression du tarif douanier français de 1667 et de celle du droit d'aubaine, ce qui favorise les échanges commerciaux de la France.
- Quelques places-fortes telles que Charleroi, Binche, Ath, Audenarde et Courtrai sont restituées à l'Espagne.

Le grand perdant de la guerre est l'Espagne qui cède à la France : la Franche-Comté et des places fortes flamandes. Les Français étendent également leurs possessions dans les Caraïbes.